

Le BEP : un diplôme, deux finalités ?

par Bernard Fourcade et Maurice Ourtau

Créé en 1966, le BEP a subi moult transformations. Entre autres, il s'est vu confier depuis dix ans une double finalité : préparer à la vie active et à la poursuite d'études. L'étude conduite par les auteurs révèle un dégradé de situations au regard de cette double finalité. Sous l'influence des réalités des branches et des sous-marchés du travail soumis à des règles spécifiques, certains BEP s'avèrent hautement « propédeutiques », d'autres restent fortement orientés vers la vie active immédiate.

Le brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme professionnel délivré par l'Éducation nationale, a subi depuis sa création en 1966 une série de transformations telles qu'il est devenu nécessaire de s'interroger sur l'identité de ce diplôme, et de faire le point sur ses modalités actuelles de fonctionnement. Cette réflexion paraît d'autant plus opportune que le BEP n'a cessé de gagner en importance sur le plan du nombre d'élèves scolarisés et de la production de diplômés. Ainsi, on note un décuplement en 25 ans des effectifs scolarisés en année terminale (21 900 en 1968-1969, 225 000 en 1994-1995), et un sextuplement du nombre des diplômés (passage de 28 000 à 182 000 diplômés BEP de 1970 à 1995). Dans la même période, le nombre de diplômés du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) a connu une croissance moindre, passant de 183 000 à 252 000, mais ils restent plus nombreux que les BEP. Dans le même temps, les taux de réussite aux deux examens se sont améliorés, mais davantage en CAP (51 % en 1970 et 72 % en 1995) qu'en BEP (respectivement 60 et 67 % aux mêmes dates).

Les politiques éducatives successives ont particulièrement bousculé le BEP qui est sûrement un des diplômes les plus « malmenés » depuis sa création. On peut même faire l'hypothèse que la dernière transformation en date du BEP, qui en fait le principal marchepied pour le baccalauréat professionnel (bac pro), participe d'une crise larvée de l'enseignement professionnel en France. La tentative de revalorisation de cet enseignement que la création du baccalauréat professionnel a clairement manifestée, suivie de la disparition du CAP dans les lycées professionnels (LP),

n'ont-elles pas généré une sourde interrogation sur l'identité de la formation professionnelle ? Témoin cette réflexion spontanée d'un chef de travaux d'un LP public toulousain (spécialisé dans les formations de la métallurgie) : « *Le jour où on a supprimé le CAP dans les LP, on a tué l'enseignement professionnel.* » Le couple « coopératif » BEP-bac pro, qui s'est substitué au couple « antagoniste » CAP-BEP dans les LP, ne constitue plus, aux yeux de certains, l'axe d'un véritable enseignement professionnel, mais autre chose, plutôt mal identifié, et qui engendre un malaise.

Bernard Fourcade et Maurice Ourtau sont économistes du travail, ingénieurs CNRS au Lirhe (Laboratoire interdisciplinaire de recherches sur les ressources humaines et l'emploi), à l'université de Toulouse I. Ils ont contribué au rapport de Lucie Tanguy pour le secrétariat d'État à l'Enseignement technique (*Quelle formation pour les ouvriers et les employés en France ?*, La Documentation française, Paris, 1991) pour l'analyse du fonctionnement des instances de concertation en matière de formations et de diplômes. À partir de travaux réalisés dans une perspective d'aide à la décision pour le secrétariat général des Commissions professionnelles consultatives de la Direction des lycées et collèges, les auteurs ont également contribué à un ouvrage collectif (*Les diplômes professionnels en Allemagne et en France : conception et jeux d'acteurs*, Möbus M. et Verdier E. éditeurs, L'Harmattan, Paris, 1997) sur les thèmes de la création des premiers baccalauréats professionnels de la métallurgie (B. Fourcade) et de l'expertise dans le modèle français de création des formations et des diplômes (M. Ourtau).

Depuis dix ans, le BEP s'est vu confier une « double finalité » : conduire au baccalauréat (professionnel), et/ou préparer à l'entrée directe sur le marché du travail. Le maintien de la finalité professionnelle d'insertion directe (au niveau V) face à la nouvelle finalité professionnelle d'insertion différée (au niveau IV) revenant à donner au BEP un caractère de diplôme ou de formation « propédeutique »¹ visait-il dans la conception initiale une réalisation à parts égales (mais sur quelles bases : égalité des flux d'élèves suivant l'une ou l'autre voie ?) de ces deux finalités ? La double finalité n'organisait-elle pas, par la force des mécanismes scolaires et des objectifs clairement annoncés (le fameux 80 % d'une classe d'âge parvenant au baccalauréat), une lutte du pot de terre (la finalité professionnelle) contre le pot de fer (la finalité de poursuite d'études) ? Donner une double finalité au BEP (« propédeutique » et professionnelle) n'était-ce pas masquer la volonté d'en finir avec la finalité professionnelle, jugée peut-être inopérante sur le marché du travail, mais à coup sûr considérée comme un obstacle sur le chemin des 80 % ?

La Direction des lycées et collèges (DLC) et tout spécialement le secrétariat général des Commissions professionnelles consultatives (CPC) se sont inquiétés cependant de savoir si tous les BEP, dans les divers domaines de spécialités, avaient réagi de la même manière à l'instauration de la double finalité, alors que pour de nombreux responsables, depuis les inspecteurs généraux jusqu'aux proviseurs de LP, semblait s'imposer l'idée que le BEP était devenu fondamentalement un diplôme de nature « propédeutique », simple étape dans l'accès au baccalauréat professionnel. Par exemple, on peut observer que dans les LP, il est devenu habituel d'indiquer aux familles que lorsque leur enfant débute un BEP, il entre dans un cycle de formation de quatre ans qui le conduira au baccalauréat professionnel, et non pas dans un cycle de deux ans. Après le BEP, une sortie directe sur le marché du travail est jugée très risquée, et elle est fortement déconseillée par les proviseurs et les enseignants. Cet article présente les résultats d'une étude sur l'hétérogénéité des divers BEP relativement à la double finalité (Fourcade et Ourtau, 1997). L'objectif était d'éclairer les modalités, les conditions et les

¹ Ce terme correspond assez bien à la définition que donne le dictionnaire Robert : « Enseignement préparatoire en vue d'études plus approfondies ». Mais il est surtout employé en opposition au qualificatif lui-même très imprécis de « professionnalisant », qui signifie dans ce contexte : préparatoire à l'entrée dans la vie active à l'issue du cycle de BEP.

conséquences de cette hétérogénéité, en partant de la tentative d'examiner avec soin tous les éléments du fonctionnement du système de formation qui concourent à déterminer les choix des élèves après le diplôme.

Après avoir retracé les principales transformations qu'a subies le BEP, et évoqué les nombreuses interrogations qu'elles ont engendrées, on présentera les logiques de fonctionnement caractéristiques des principaux BEP.

LES TRANSFORMATIONS DU BEP DEPUIS SA CRÉATION

Les trente années d'existence du BEP peuvent être grossièrement découpées en trois époques (les années soixante-dix, quatre-vingt, et quatre-vingt-dix) correspondant aux modifications importantes que ce diplôme a connues. Cette périodisation n'entend pas s'attacher à des dates précises, mais cherche plutôt à suivre un mouvement de transformation qui caractérise ce diplôme. Notre objectif n'est pas de produire l'histoire complète du diplôme, qui exigerait d'autres moyens et d'autres investigations, ni de resituer les transformations successives dans le contexte social global, en tentant de rapprocher les évolutions du BEP des mouvements économiques et sociaux (comme la montée du chômage, et en particulier celui des jeunes et surtout celui des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel, ou comme la transformation progressive des conditions d'entrée des jeunes dans la vie active et d'accès à l'emploi), ainsi que des faits politiques et administratifs. L'objectif est d'abord de rappeler simplement les décisions de politique éducative qui ont entraîné plusieurs fois la reconfiguration du BEP.

Le BEP dans les années soixante-dix

Le BEP est apparu dans la seconde moitié des années soixante (sa création date de 1966, mais la première session a lieu en 1969). Cette création est le résultat d'une volonté politique forte, au plus haut sommet de l'État, puisque le président de la République a joué un rôle décisif. Le nouveau diplôme a été présenté comme une manière de répondre aux nouvelles exigences des systèmes de production, et au-delà, d'anticiper l'élargissement des compétences requis par les transformations des systèmes techniques et des modes d'organisation du travail dans les unités de production, tout en favorisant les adaptations

individuelles et les changements de métiers en cours de carrière (Mouy, 1983 ; Tissot, 1996).

Avec le BEP, c'est le « métier » caractérisé par des savoir-faire qui disparaît. En effet, l'opinion la plus répandue à cette époque est que les procédés automatisés qui commencent à apparaître se répandront très vite et engendreront des transformations en profondeur du travail de production. Cette idée dominante est résumée ainsi par B. Bouyx (1997) : « *Les nouvelles techniques modifient profondément les compétences attendues des opérateurs. La qualification n'est plus directement liée à la maîtrise et à la mise en œuvre d'un équipement spécifique, mais renvoie de plus en plus à la capacité à réaliser des opérations variées, sans contact permanent avec le produit de son travail.* »

Le système éducatif, face à de telles transformations, « ne pouvait plus enfermer la formation professionnelle dans la préparation de « métiers » à l'avenir de plus en plus incertain ». Une préoccupation devient alors centrale pour l'ensemble du système scolaire : celle de ne plus simplement transmettre des savoirs et savoir-faire, mais plutôt, de façon plus ambitieuse, d'apprendre à apprendre.

Le BEP a donc été mis en place pour remplacer à terme le CAP, diplôme spécialisé jugé alors obsolète dans sa définition même. C'est ainsi qu'on obtient « en 1966, le premier texte qui ait permis la substitution de brevets d'études professionnelles à plusieurs centaines de CAP, abusivement spécialisés et sclérosés »². C'est un diplôme qui développe une conception différente de celle du CAP. Le BEP se veut polyvalent, orienté vers un champ d'activité professionnelle, au contraire du CAP plus axé sur la référence au métier et aux savoirs spécifiques. Mais le BEP reste intégré dans le niveau V et continue à viser les emplois d'ouvrier et d'employé qualifié, tout comme le CAP, mais il le fait par d'autres voies pédagogiques : deux ans de formation après la troisième, au lieu de trois ans après la cinquième, et une organisation de la formation différente, le temps dévolu à la pratique professionnelle étant réduit.

Cependant, la création des BEP ne s'est pas faite de manière uniforme dans les diverses spécialités, mais au contraire dans des conditions très différentes selon les domaines professionnels : par exemple, alors que les résistances ont été très vives en mécanique de la part des

milieux patronaux, désireux de conserver les CAP spécialisés, le BEP a été très bien accueilli dans l'électromécanique, et presque ignoré dans le bâtiment.

Avec la création des BEP, à partir des années soixante-dix, deux formations différentes et deux diplômes étaient donc offerts au niveau V de qualification. Or les rapports entre CAP et BEP n'ont cessé de poser divers problèmes durant une trentaine d'années.

Au sein du système scolaire, une hiérarchie s'est très vite instaurée entre CAP et BEP. D'une part, le

BEP était alimenté par des élèves de meilleur niveau scolaire que les CAP, et d'autre part, le BEP ouvrait un peu plus que le CAP les portes de la poursuite d'études, car l'enseignement général dispensé était plus important et d'un niveau plus élevé.

Sur le marché du travail, on a pu observer une situation plus contrastée. D'abord, la reconnaissance du BEP dans les conventions collectives a été tardive, et le CAP est resté un peu partout le diplôme professionnel de référence. Comme l'ont montré A. Jobert et M. Tallard (1995), le CAP est demeuré le diplôme le plus « reconnu », le plus souvent cité dans les conventions collectives. D'un autre côté, si des formes de concurrence apparaissaient entre les deux diplômes, des enquêtes (malheureusement souvent limitées au cadre régional)³ tendaient à montrer les meilleures capacités d'insertion des BEP dans de nombreux domaines⁴, bien que dans certaines branches, comme le bâtiment, la préférence pour le CAP ne se démente pas. Toutefois, la supériorité du BEP sur le CAP n'était pas établie. Par exemple, en 1976, les taux de chômage

Cependant, la création des BEP ne s'est pas faite de manière uniforme dans les diverses spécialités, mais au contraire dans des conditions très différentes selon les domaines professionnels.

² Extrait de « De Gaulle en son siècle : moderniser la France », actes du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle en 1990, édité par Plon et La Documentation française. Cité par C. Lelièvre et C. Nique dans *L'école des Présidents*, éditions O. Jacob, Paris, 1995.

³ Cf. travaux du Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi (Cejee), en relation avec le service académique d'information et d'orientation de l'académie de Toulouse : *Le devenir professionnel des jeunes formés dans l'enseignement technique en Midi-Pyrénées*, par Dauty, Fourcade, Ourtau, Rouzières, 1982.

⁴ Cf. Cejee-Céreq, Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA), *L'insertion professionnelle des jeunes formés dans l'enseignement technologique court, secondaire (CAP, BEP) et supérieur (BTS, DUT)*, Yves de Ricaud, 1978.

des BEP et des CAP étaient identiques, celui du BEP ayant connu une augmentation de 26 points et celui du CAP de 36 points entre 1976 et 1986 (Tissot, 1996). Les emplois et fonctions occupés par les titulaires des deux diplômes sont restés peu différenciés. Aussi, de nombreux travaux sur l'insertion réalisés au plan national n'ont-ils pas jugé utile de distinguer les deux diplômes, qui restaient confondus au sein du niveau V. Les années soixante-dix n'ont pas su éviter une dérive de la conception du BEP vers des formations plus étroitement spécialisées qu'il n'aurait sans doute été souhaitable. On a donc abouti à une multiplication des BEP, allant jusqu'à 80 spécialités différentes, augmentant par là les confusions possibles avec le CAP, certains BEP pouvant n'apparaître que comme des sortes de « super CAP », permettant de recruter des élèves de meilleur niveau que les CAP ordinaires. De plus, le projet de transformation des CAP en trois ans en CAP en deux ans après la troisième ne pouvait que brouiller un peu plus le paysage des formations de niveau V (Pelpel et Troger, 1993). Cette transformation n'a cependant jamais été automatique, pour des raisons qui tiennent les unes au choix de certaines branches professionnelles, les autres aux politiques des établissements de formation, comme les centres de formation des apprentis (CFA) par exemple qui ont préféré conserver les CAP en trois ans.

Les années quatre-vingt et le « choc » du baccalauréat professionnel

Le BEP a subi au cours des années quatre-vingt deux types de modifications qui ont eu des répercussions sur son image, son identité, et sa fonction.

Au début des années quatre-vingt, une première rénovation est liée à la politique d'association des BEP aux CAP, qui demeure mal connue, et dont les effets ont été peu analysés. Des BEP ont été associés aux CAP dans bon nombre de spécialités⁵, dans le but d'alléger les procédures d'examen et de permettre aux candidats malheureux au BEP d'obtenir le CAP par le principe de la double candidature. L'origine de cette politique venait du constat qu'un nombre croissant d'élèves issus de sections BEP se présentaient en parallèle aux deux examens. Deux rapports, l'un de M. De Virville et l'autre d'A. Prost, servent à la préparation des mesures inscrites dans la loi de programme de décembre 1985 (loi Carraz).

⁵ Au total, on aboutira à 17 BEP sur 36 associés à plusieurs CAP et 8 BEP associés à un seul CAP.

Touchant aux rapports entre CAP et BEP, la politique d'association paraît avoir provoqué deux mouvements opposés, mais de force inégale. D'un côté, elle a sans doute favorisé une relative « dé-professionnalisation » du contenu des enseignements des BEP par le renforcement de la formation technique ou technologique de base au détriment de l'atelier et des savoir-faire pratiques ; mais d'un autre côté, elle a cherché à introduire une certaine forme de « re-professionnalisation » en permettant aux élèves de BEP de présenter dans de bonnes conditions des diplômes professionnels reconnus (les CAP dits « associés »). Cette manière de donner plus de professionnalité au BEP s'est révélée quelque peu paradoxale, car elle revenait à ne rendre vraiment professionnel le BEP que par le truchement du CAP, ce dernier se trouvant dévalorisé dans l'opération. En effet, cette association a eu l'inconvénient d'aboutir dans bien des cas à faire du CAP un diplôme de rattrapage pour les candidats en échec au BEP. Au total, la politique d'association semble bien avoir contribué à brouiller un peu plus les identités respectives de ces deux diplômes, et à affaiblir sans doute encore la notion et le contenu de la « professionnalité » du BEP (Maillard, 1994).

La réduction du nombre de spécialités de BEP a pu commencer dans le même mouvement, sur les recommandations du Céreq, qui avait été saisi d'une demande de l'Éducation nationale sur le meilleur découpage des emplois et des formations, et qui proposait de ne conserver qu'une vingtaine de BEP, construits sur des champs professionnels (Bouyx, 1997). En même temps que s'ouvrait une phase de redynamisation du secrétariat général des CPC, une première vague de transformation des programmes de formation s'est alors produite. Suite à l'introduction d'une nouvelle méthodologie de construction des diplômes, les nouveaux BEP sont apparus, mettant au point les premiers référentiels d'emploi et de formation.

À partir de 1985, la création des baccalauréats professionnels est venue transformer en profondeur le rôle et le sens du BEP, en lui attribuant de fait un double objectif ou une double finalité : insertion professionnelle et poursuite d'études. Il s'agissait de répondre aux besoins du marché du travail au niveau V d'une part, et de permettre la préparation du baccalauréat professionnel d'autre part, c'est-à-dire plus généralement d'ouvrir bien davantage que par le passé le BEP sur la poursuite d'études.

La nouveauté à partir de 1985 ne vient pas tant de l'ouverture du BEP à la poursuite d'études, car elle

existait déjà, que de l'organisation de cette ouverture par sa finalisation vers une filière privilégiée, celle du baccalauréat professionnel, tandis que la poursuite vers le baccalauréat technologique restait toujours possible. Le BEP devait soutenir de toute façon l'effort général du système éducatif vers l'objectif de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Une nouvelle vague de transformations des BEP s'en est suivie, pour mettre les référentiels de diplômes en conformité avec ces nouveaux objectifs.

« *La technicisation du BEP et sa propension à devenir propédeutique* » suscitaient à l'époque des débats sur l'opportunité de redéfinir le rôle du CAP, rassemblés dans la rubrique des « questions vives » du rapport au secrétariat à l'Enseignement technique (Tanguy, 1991).

La situation à la fin des années quatre-vingt-dix : les questionnements sur le diplôme et son avenir

On peut soupçonner que les spécialités de BEP sont très diverses au regard de cette « double finalité » qui les caractérise désormais. Une telle hétérogénéité n'est-elle pas dommageable pour l'image de ce diplôme, son identité, et pour son efficacité globale ? Un ensemble de questions surgissent, concernant les BEP. Les interrogations auxquelles s'est livré le secrétariat général des CPC dans son appel d'offre sur ce thème (encadré page suivante) touchent à la fois à la pédagogie et aux contenus de la formation, à la certification, et à l'insertion. Cette avalanche de questions ne pouvait être traitée au moyen d'une seule étude, et notre contribution s'est limitée à l'analyse de l'hétérogénéité du BEP, à partir de l'analyse du fonctionnement différencié des principales spécialités.

LES LOGIQUES DE FONCTIONNEMENT DES BEP

La problématique adoptée est simple : il s'agit de rassembler les principaux paramètres caractérisant le fonctionnement des BEP. À partir des données habituellement collectées par les services statistiques de l'Éducation nationale, on peut constituer un « tableau de bord » permettant de confronter entre elles les différentes spécialités afin d'en déduire une typologie des BEP intégrant leur situation vis-à-vis de la double finalité, et tenter de faire apparaître les logiques de fonctionnement des BEP.

Une analyse focalisée sur les BEP à gros flux

Étant donné le grand nombre de BEP existant encore dans les années récentes, il est apparu nécessaire de se borner à ne retenir pour l'analyse que les principales spécialités. Ce choix se fonde sur un constat et sur une hypothèse. La distribution des effectifs scolarisés en seconde professionnelle montre l'existence de fortes différences en volume des flux d'élèves entre spécialités. Par exemple, pour l'année scolaire 1993-1994 (tableau 1), 16 BEP accueillent 90 % des élèves entrant dans le cycle. Quatre d'entre eux (administration commerciale et comptable, communication administrative et secrétariat, électrotechnique, vente action marchande) en scolarisent plus de la moitié (51,2 %) alors que 40 spécialités (sur 56)⁶ en regroupent moins de 10 %. Il s'agit là de réalités structurelles, qui se maintiennent sans grand changement sur le long terme.

⁶ Le nombre de BEP varie selon la manière dont on considère les options de certains d'entre eux. Si l'on se réfère à l'édition 1995 de la « liste des diplômes » publiée par l'ONISEP, on dénombre 43 appellations principales, dont une (mise en œuvre des matériaux) est déclinée en quatre options correspondant à des spécialités tout à fait différentes, ce qui pourrait amener à compter en réalité 46 BEP différents. Par ailleurs, certains BEP, comme le BEP bioservices, cachent en réalité deux options (nettoyage et agent technique d'alimentation), qui correspondent à deux métiers totalement différents (Fourcade et Ourtau, 1994) : on aurait alors 47 BEP. Ce dernier nombre peut descendre à 46 si l'on considère comme relevant d'un BEP unique les deux options usinage et décolletage en productive. Dans le tableau 1 fourni dans cette contribution, la liste des BEP s'allonge de quelques cas particuliers venant des formations de l'agriculture (conchyliculture ou horticulture par exemple), ou comporte d'anciennes appellations de BEP modifiées à partir de la rentrée de 1995. Outre le constat sur les effectifs d'élèves par BEP, cette simple discussion sur le nombre des BEP permet de voir que la conception du BEP comme diplôme « transversal » est relativement contredite pour un grand nombre de BEP.

*À partir de 1985,
la création
des baccalauréats
professionnels
est venue transformer
en profondeur le rôle
et le sens du BEP,
en lui attribuant de fait
un double objectif
ou une double finalité :
insertion
professionnelle
et poursuite d'études.*

Le BEP dans les années quatre-vingt-dix : des questions multiples...

Si l'on admet que coexistent plusieurs définitions du BEP, la cohérence du dispositif de formation ne s'en trouve-t-elle pas menacée ? S'il existe une grande diversité entre les BEP, les BEP des diverses spécialités sont-ils équivalents ? Peut-on caractériser ces BEP selon des logiques spécifiques ?

Un second champ de questions concerne plutôt la certification. Les divers BEP renvoient-ils à des définitions différentes de la professionnalité ? Dans quelles spécialités le BEP correspond-il à un diplôme professionnel ? Y a-t-il des BEP où la double finalité apparaisse comme une ambivalence négative ?

L'image du BEP comme diplôme passerelle vers le baccalauréat professionnel a-t-elle des incidences sur la valeur du diplôme ? Le BEP, devenu l'objet de diverses interprétations et usages, conserve-t-il, comme diplôme, une valeur de certification forte (Vinokur, 1995) ?

Enfin, dans le domaine de l'insertion, de nombreuses interrogations émergent. Comment les professionnels (employeurs, salariés ou tuteurs) perçoivent-ils les diplômes du niveau V ? Comment est envisagée la substitution CAP-BEP dans les secteurs fortement attachés au CAP ? Le modèle de formation professionnelle représenté par le BEP s'adapte-t-il à la diversité des besoins des entreprises ?

Les entreprises, à travers la diversité de leurs pratiques de gestion de la main-d'œuvre, font-elles des usages différenciés du BEP ? La « dé-professionnalisation » du BEP est-elle compensée par une meilleure adaptabilité des diplômés, ou faut-il adjoindre au BEP des formations complémentaires ? Le BEP offre-t-il une bonne solution pour l'insertion ?

Qu'est-ce qui distingue les différentes spécialités sur le marché du travail ? Quelles logiques sont à l'œuvre dans les modes de recrutement des sortants de BEP ? Repère-t-on des concurrences entre différents BEP ?

S'il existe une concurrence entre BEP et baccalauréat professionnel, quelles formes prend-elle dans les recrutements des entreprises et dans les trajectoires individuelles ? Comment se positionnent ces deux diplômes sur le marché du travail ?

Cette observation rencontre l'hypothèse d'un fonctionnement différencié de la relation formation-emploi selon la taille des flux dans les spécialités, premier élément d'hétérogénéité du BEP. En effet, qu'il s'agisse de la négociation et de la construction des contenus de formation, ou de la gestion de l'offre de formation (implantation des sections, gestion des moyens en équipements et en personnels, etc.), les décisions prises dans des spécialités de poids différent ne sauraient supporter les mêmes contraintes ni avoir les mêmes conséquences du point de vue de l'articulation des deux logiques mentionnées. Comment imaginer par exemple que la spécialité « microtechnique », qui accueillait en 1994-1995 1 800 élèves en seconde professionnelle (soit 0,7 % du flux global toutes spécialités comprises), puisse être confrontée, du point de vue de la double finalité du diplôme, aux mêmes problèmes d'articulation des logiques scolaire et professionnelle que la spécialité « administration commer-

ciale et comptable », qui drainait près de 46 000 jeunes (soit 19 % du flux total) ?

Dans les spécialités à petits flux, la négociation lors de la construction du diplôme accorde une plus large place aux porte-parole de la logique professionnelle qui pèsent davantage sur la définition des contenus de formation (Agulhon, 1997). Cette logique est d'autant plus facilement identifiable que sa mise en œuvre se cantonne dans un petit nombre de cibles professionnelles, souvent circonscrites à une branche particulière. En conséquence, ces spécialités sont moins sensibles aux contraintes de leur articulation avec la gestion globale des flux de jeunes, c'est-à-dire aux contraintes de la politique générale de scolarisation (par exemple l'objectif des 80 %).

La situation est toute autre pour les BEP plus transversaux qui scolarisent un grand nombre de jeunes. Ils sont les vecteurs de la mise en œuvre des politiques éducatives. Présents dans un grand nombre de lieux, ils structurent vraiment l'offre nationale et

locale de formation (Fourcade, 1978 ; Maillard, 1997). C'est à partir de ces BEP que s'apprécie l'évolution des comportements des usagers (élèves et familles), par exemple en matière de choix d'entrée en activité ou de poursuite de formation (Bollotte, Jarousse, Solaux, 1996). L'analyse de la double finalité prend donc tout son sens dans le cas de cette deuxième catégorie de BEP.

Douze spécialités ont été choisies (en prenant l'avis de la DLC), parmi les 16 qui scolarisent les effectifs les plus importants. Elles rassemblent 83 % des inscrits en année terminale en 1994-1995.

Tableau de bord des BEP : présentation et mode de lecture

L'ambition est bien la construction de typologies, constituées en fonction de plusieurs angles de vue, afin de dégager des « modèles » de fonctionnement des BEP intégrant les aspects scolaires et les rapports au système productif. La méthodologie employée est décrite dans l'encadré page 47.

Pour synthétiser les résultats, le plus efficace a semblé être de construire un tableau synoptique (tableau 2), qui est un rassemblement systématique de données comparables sur les grands BEP, permettant d'embrasser d'un seul regard les données statistiques fondamentales. La lecture du tableau de bord qui rassemble les divers paramètres doit se pratiquer de deux manières. Elle se fait d'abord horizontalement ligne à ligne : il faut voir si se dégage une logique qui relie les diverses valeurs des indicateurs pour un BEP donné. Elle se fait ensuite verticalement (en confrontant entre elles les différentes lignes) afin de comparer les spécialités entre elles pour tenter de dégager des types de fonctionnement dans lesquels s'inscriraient les BEP. Une lecture verticale en colonne, comparant entre elles les valeurs d'un même paramètre ou indicateur, n'est pas ici essentielle. Elle relève d'une démarche analytique indicateur par indicateur qui a été faite ailleurs (Fourcade et Ourtau, 1997).

La démarche qui s'est révélée être la plus pertinente pour cette recherche est celle qui classe les BEP suivant la part d'élèves de la cohorte

Tableau 1
Classement des BEP en fonction des flux d'élèves
(classes de seconde)

	Spécialités de BEP en 1993-1994	Total	Part % chaque BEP	Cumul
1	Administration commerciale et comptable	45 976	18,74	18,74
2	Communication administrative et secrétariat	35 148	14,33	33,07
3	Électrotechnique	24 446	9,97	43,04
4	Vente action marchande	20 100	8,19	51,23
5	Préparation aux carrières sanitaires et sociales	16 896	6,89	58,12
6	Hôtellerie	12 393	5,05	63,17
7	Maintenance des systèmes mécaniques de production	11 899	4,85	68,02
8	Opérateur-régleur en systèmes d'usinage	9 652	3,93	71,96
9	Maintenance de véhicules automobiles	8 271	3,37	75,33
10	Électronique	7 038	2,87	78,20
11	Structures métalliques	5 890	2,40	80,60
12	Bois et matériaux associés	5 801	2,36	82,97
13	Bioservices	5 697	2,32	85,29
14	Matériaux souples	4 548	1,85	87,14
15	Équipement technique énergie	4 369	1,78	88,92
16	Construction et topographie	3 660	1,49	90,42
17	Carrosserie	2 541	1,04	91,45
18	Vêtements sur mesure et accessoires	2 333	0,95	92,40
19	Construction bâtiment gros œuvre	1 839	0,75	93,15
20	Microtechniques	1 788	0,73	93,88
21	Conduite et services dans les transports routiers	1 706	0,70	94,58
22	Agent de maintenance de matériels	1 631	0,66	95,24
23	Installateur conseil en équipement du foyer	1 497	0,61	95,85
24	Finition	1 413	0,58	96,43
25	Distribution et magasinage	1 267	0,52	96,95
26	Mise en œuvre des matériaux option plastiques et composites	897	0,37	97,31
27	Industrie chimique et traitement des eaux	870	0,35	97,67
28	Maint. équip. comm. des syst. indust.	867	0,35	98,02
29	Outillages	787	0,32	98,34

Tableau 1 (suite)

	Spécialités de BEP en 1993-1994	Total	Part % chaque BEP	Cumul
30	Agent du transport	672	0,27	98,61
31	Industrie graphique-Préparation de la forme imprimante	497	0,20	98,82
32	Industrie graphique-Impressions	476	0,19	99,01
33	Agent d'exploitation équipement audio	309	0,13	99,14
34	Travaux publics : ouvrier d'art	295	0,12	99,26
35	Optique lunetterie	249	0,10	99,36
36	Alimentation	211	0,09	99,44
37	Vêtements sur mesure	209	0,09	99,53
38	Techniques du toit	193	0,08	99,61
39	Mise en œuvre des matériaux métalliques	171	0,07	99,68
40	Horticulture	139	0,06	99,73
41	Usinage et décolletage	111	0,05	99,78
42	Conchyliculture	89	0,04	99,82
43	Industrie textile : année commune	80	0,03	99,85
44	Conducteur d'appareils option C industrie pharmaceutique	69	0,03	99,88
45	Industries pâtes, papiers et cartons	48	0,02	99,90
46	Autres formations du groupe 01	41	0,02	99,91
47	Industrie et com. des boissons	30	0,01	99,93
48	Agent en assainissement radioactif	29	0,01	99,94
49	Services aux personnes	27	0,01	99,95
50	Exploitation aménagement	26	0,01	99,96
51	Exploitation travaux paysagers	25	0,01	99,97
52	Mise en œuvre des matériaux céramiques	24	0,00	99,98
53	Pisciculture	17	0,00	99,99
54	Opticien de précision	16	0,00	99,99
55	Conducteur d'appareils option A industrie	10	0,00	100,00
56	Mécanicienne en confection	9	0,00	100,00
	Ensemble	245 292	100,00	100,00

Sources : MEN/DEP/BCP.

de terminales qui poursuivent leurs études au niveau IV, vers un baccalauréat (technologique ou professionnel) ou un autre diplôme du même niveau. C'est celle qui intègre le mieux les valeurs des paramètres d'amont et d'aval de la formation ou du diplôme

en faisant ressortir les groupes de spécialités de BEP qui paraissent les plus significatifs pour juger du caractère plus ou moins « propédeutique » d'un BEP. Il existe plusieurs manières de calculer un taux de poursuite d'études après un BEP, car on peut rapporter le nombre d'élèves qui s'engagent dans une filière vers le niveau IV soit à la cohorte toute entière, soit aux élèves non redoublants, soit aux élèves qui obtiennent leur diplôme. Celle que nous avons retenue ici a le mérite de la simplicité, mais aussi de rendre l'indicateur indépendant d'autres éléments de fonctionnement des BEP, comme le taux de réussite à l'examen par exemple. Il s'agit en quelque sorte d'une mesure du « taux brut de poursuite d'études » : pour 100 élèves inscrits en année terminale de BEP l'année scolaire n, ce taux indique combien se trouvent dans une filière préparant au baccalauréat ou à un diplôme de niveau IV l'année n + 1, par voie scolaire, alternance sous contrat de travail, ou autres modes non scolaires de formation. Ce taux ne pourrait être égal à 100 % pour un BEP que si le taux de réussite au diplôme était lui-même de 100 % et que si tous les élèves poursuivaient leurs études au niveau IV. Mais plus le taux se rapproche de 100 % pour un BEP, plus ce BEP peut être considéré comme étant de type « propédeutique ».

■ Trois catégories de BEP

En pratiquant la double lecture du tableau de bord et la démarche proposées, et par rapprochement et groupement des valeurs des paramètres, trois catégories de BEP peuvent être distinguées.

Groupe A - Des BEP à finalité marquée vers la poursuite d'études

Quatre BEP (comptabilité, secrétariat, électronique et électrotechnique) forment un premier groupe caractérisé par l'envoi d'une proportion élevée (de 65 à 74 %) des terminales au niveau IV. On peut constater en outre que le taux de poursuite d'études des seuls diplômés dépasse 85 %, allant jusqu'à 92 % en électronique. Les départs vers le marché du travail sont proportionnellement peu nombreux. Sans pouvoir affirmer que ces BEP n'ont plus qu'une finalité de poursuites

La construction d'un « tableau de bord » des principaux BEP

11 indicateurs ont été sélectionnés pour caractériser chacune des spécialités. Ils constituent trois groupes qui s'intéressent à trois moments du parcours éducatif en BEP.

Les modalités d'orientation et d'affectation dans les différentes spécialités, pour la formation en milieu scolaire

Les conditions dans lesquelles les élèves accèdent au BEP dans les lycées, publics ou privés, sont révélatrices d'une valorisation des formations qui se constitue au croisement de la qualité scolaire des publics scolarisés et de la valorisation sociale des métiers.

Selon leur niveau de formation avant l'entrée en BEP les élèves ont plus ou moins de facilités à accéder à telle ou telle spécialité du fait des mécanismes de sélection/orientation, et des capacités plus ou moins grandes à poursuivre au-delà du BEP et de choisir la filière professionnelle ou technologique. Il est donc important de connaître les modalités de recrutement des élèves dans chacune des spécialités, en se posant deux questions : quelle est l'origine scolaire des élèves de seconde professionnelle (d'où viennent les élèves orientés en BEP) ? Quel est le rapport entre premiers vœux et places offertes (indice d'affluence) qui exprime le degré d'attractivité/sélectivité de la spécialité ?

Les conditions d'accès au diplôme et à la certification

Dès lors que le BEP s'affirme aujourd'hui comme le diplôme hégémonique de niveau V en milieu scolaire, il est important de connaître, pour chacune des spécialités, la part des candidatures en provenance des autres filières de formation possibles (apprentissage, formation des adultes, autres).

Le taux de réussite au BEP est également retenu, afin d'évaluer (au moins pour les candidatures scolaires) les liens supposés entre classes d'origine et performances à l'examen.

La part des élèves scolarisés en BEP qui se présentent également à l'examen d'un CAP dans le même domaine de spécialité peut étayer l'analyse du caractère plus ou moins professionnalisant du BEP et de la complémentarité entre les deux diplômes de niveau V, selon la finalité considérée.

Le devenir après le BEP

Comme dans le cas des indicateurs d'orientation/affectation, les indicateurs de devenir ont trait exclusivement à une population de jeunes scolarisés en BEP.

Deux sous-ensembles d'indicateurs ont été retenus, correspondant aux deux finalités :

- un premier sous-ensemble apprécie le devenir d'une cohorte de terminale BEP, en termes de poursuite d'études. Il se décline selon la part de l'ensemble de la cohorte au niveau IV d'une part, et le taux de poursuite d'études au niveau IV des seuls diplômés d'autre part, en ventilant pour ces derniers la part respective des deux filières technologique et professionnelle ;
- un deuxième sous-ensemble (taux de chômage, emploi dans le domaine de spécialité, salaires moyens) concerne l'insertion sur le marché du travail pour chacune des spécialités.

d'études, on voit qu'ils se rapprochent nettement d'une telle situation.

Groupe B – Des BEP à double finalité, mais plus tournés vers le bac que vers le marché

Quatre autres BEP (vente action marchande, hôtellerie, maintenance industrielle, productique mécanique) forment un second groupe, dans lequel 50 à 64 % des terminales continuent vers le niveau IV, avec des taux de

poursuites des diplômés allant de 70 à 77 %. C'est dire que la finalité « propédeutique » l'emporte, mais qu'il reste une minorité non négligeable d'élèves, environ un tiers, qui choisissent de partir vers le marché du travail.

Groupe C – Des BEP partagés entre les deux finalités, études et marché

Quatre derniers BEP (équipement technique énergie, maintenance automobile, bioservices et carrières

Tableau 2
Caractérisation des 12 BEP retenus
Classement selon les poursuites d'études au niveau IV

BEP	Orientation/affectation en milieu scolaire						Accès au diplôme et certification						Devenir après le BEP						
	Origine scolaire des élèves de seconde professionnelle 1994-1995 (en %)					Indice d'affluence = $\frac{1^{\text{er}} \text{ vœux}}{\text{places}}$	Origine des candidats au BEP (en %) (session 1995)				Taux de réussite au BEP (1995)	Part des élèves qui se présentent au CAP	Devenir de la cohorte des terminales 1996				Insertion en 1993 (cohorte 1989)		
	2 ^e G et Techn.	3 ^e G	3 ^e Techn.	CAP	Autres		Scolaires	Apprentis	Adultes	Autres			Part de la cohorte au niveau IV	Taux de poursuites d'études des diplômés au niveau IV	dont : % filière techno.	% filière prof.	Taux de chômage	Emploi dans le domaine de spécialité	Salaire moyen en 1993 (en francs)
Sources	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	b	b	b	b	c	c	c
Admin. commerciale et comptable	10,3	70,8	15,3	1,3	2,3	0,90	89	0	4	7	70,3	2,3	73,6	86,9	35	65	26	57	4 775
Électronique	8,1	70,2	19,5	0,5	1,7	1,09	92	0	2	5	66,4	7	70,6	92,1	48	52	20	38	6 470
Commun. administrative et secrétariat	7,0	73,7	15,8	1,0	2,5	0,85	88	0	6	6	68,8	2,7	70,2	85,9	16	84	27	59	4 924
Électrotechnique	6,5	65,1	25,0	1,5	1,9	1,31	84	6	4	6	66,0	97,1	65,9	85,0	34	66	18	48	5 250
Vente action marchande	7,9	68,5	18,9	1,7	3,0	1,59	69	15	9	7	70,2	96,3	63,9	77,5	22	78	21	64	4 692
Hôtellerie	5,9	74,5	13,5	3,6	2,5	1,80	60	19	5	16	67,9	95	59,5	70,1	24	76	21	71	5 603
MSMA	5,1	60,4	29,6	2,9	2,0	1,01	89	2	4	4	66,9	3,8	56,1	77,7	17	83	14	50	6 176
Productique	5,8	57,4	28,8	5,2	2,8	0,65	92	3	1	4	65,6	5,8	50,4	70,9	16	84	15	64	6 010
Équip. techn. énergie	4,5	52,9	34,4	5,1	3,2	1,06	77	8	6	9	61,4	95	47,9	66,6	24	76	14	50	6 665
Maint. véhicules auto.	5,0	54,3	35,8	2,1	2,8	1,62	71	17	2	11	59,0	96,6	47,4	63,0	7	93	15	12	6 079
Carrières sanitaires et sociales	10,6	68,0	18,2	0,8	2,4	3,15	88	0	6	6	78,5	52,8	43,1	49,5	85	15	23	81	5 219
Bioservices	2,0	57,3	28,6	5,7	6,4	0,87	93	0	3	4	57,2	93,8	37,0	53,7	27	73	ns	ns	ns
Ensemble 12 BEP							82	6	5	7	68,4	43	62,6	77,8	30	70			

ns : en 1989, il s'agissait de sortants du BEP EHL (entretien hygiène des locaux), sur lequel a été greffé le BEP Bioservices, mais qui appartenait précisément au sous-ensemble des BEP à très petits flux, très peu représentés dans l'enquête.

Sources : a : MEN/DLC ; b : enquête sur les BEP, LIRHE/DLC 1996 ; c : enquête Céreq niveau V, 1994.

sanitaires et sociales) forment un dernier groupe, avec moins de 50 % des terminales continuant au niveau IV, et des taux de poursuites des diplômés variant entre 49 et 66 %. Les départs vers le marché du travail ne sont pas majoritaires, mais sont importants puisqu'ils avoisinent les 50 %.

Trois « modèles » de fonctionnement des BEP ?

De ces premiers groupements, il est nécessaire de dégager ce qu'il est possible de qualifier de logique de fonctionnement, c'est-à-dire une certaine manière de lier les valeurs des différents paramètres, entre qualité scolaire des élèves, conditions d'accès à la formation et au diplôme, devenir post-BEP exprimé en termes d'accès à la poursuite d'études ou d'accès à l'emploi. Il ne s'agit pas ici d'expliquer comment et pourquoi ces logiques se sont mises en place, mais de constater que tout se passe comme si de telles logiques étaient à l'œuvre, sans pouvoir indiquer quels acteurs (l'administration centrale et celle des établissements, les équipes éducatives, les familles et les élèves, les entreprises et les acteurs patronaux, les syndicats enseignants, etc.) ont pu impulser de tels fonctionnements ou peser de façon déterminante.

Groupe A : des BEP à « fonctionnement scolaire »

La logique de fonctionnement dans le premier groupe est fortement scolaire. Pour ces BEP, du recrutement au diplôme, la finalité dominante est la poursuite d'études, et tout paraît aller dans ce sens : l'origine scolaire des élèves est la plus élevée (classes de troisième générale des collèges et de seconde générale ou technologique des lycées), les proportions de candidats d'origine scolaire à l'examen sont en moyenne les plus élevées, les taux de réussite sont bien groupés autour de la moyenne. Ce sont les BEP dont les flux sont les plus importants (sauf électronique), mais qui connaissent depuis quatre ans une nette décroissance de leurs effectifs. Ce ne sont pas forcément les BEP les plus recherchés par les élèves, mais si le rapport entre premiers vœux et places offertes est voisin de 1, c'est que l'offre est très importante, ce qui amoindrit leur attractivité apparente. La filière technologique, la plus valorisante des deux filières puisque ouvrant sur les études supérieures après le baccalauréat, occupe une place importante dans les poursuites d'études (entre 34 et 48 %, sauf en secrétariat). En revanche, les élèves qui sortent vers le marché du travail ren-

contrent des difficultés : taux de chômage élevé au bout de quatre ans, taux d'emploi dans le domaine de spécialisation acquis en BEP assez faible (autour de 50 %), salaires plutôt médiocres en électrotechnique. Pour résumer, ces 4 BEP recrutent les meilleurs des élèves orientés vers le BEP et les conduisent massivement vers le baccalauréat. Leur finalité professionnelle a disparu, et la sanction sur le marché du travail est visible pour le petit nombre d'élèves qui y tentent malgré tout leur chance.

Groupe B : des BEP au fonctionnement encore professionnel

Ces quatre BEP fonctionnent principalement selon une logique scolaire, avec une finalité de poursuite d'études, puisqu'ils conduisent la majorité de leurs élèves vers les filières de niveau IV. Mais leur dimension professionnelle n'a pas disparu. Ce n'est pas seulement parce qu'un tiers des élèves se tournent vers le marché du travail à la fin de leur BEP, où ils enregistrent des résultats moyens (sans être catastrophiques), mais parce que, plus profondément, l'organisation des études dans ces BEP n'est pas entièrement acquise à la finalité propédeutique. Les élèves proviennent plus fréquemment que dans le groupe précédent des classes de troisième technologique, et un peu moins fréquemment des troisièmes générales ou des secondes. On peut penser que ces élèves sont moins bien dotés scolairement et moins ambitieux : leur horizon reste certainement plutôt professionnel, la perspective de longues études les attire moins. Ils ont pourtant été souvent sélectionnés à l'entrée, puisque le rapport entre vœux et places est bien supérieur à 1 (sauf en productique mécanique). Il est probable que les établissements scolaires ont intégré ces réalités, et proposent à ces publics des formations qui conservent plus que les autres une composante professionnelle consistante, sans doute malgré les transformations des référentiels. Mais c'est une hypothèse qu'il faudrait vérifier. C'est peut-être ce qui leur permet de s'insérer sur le marché dans des conditions certes difficiles dans le contexte français des dernières années, mais relativement satisfaisantes si on considère l'usage de leur spécialité professionnelle et les salaires. On retire l'impression que ces jeunes parviennent à s'insérer sur des marchés professionnels où leur qualification est globalement reconnue, d'où des taux d'emploi dans leur spécialité supérieurs à 50 %, et des salaires mensuels net supérieurs à 6 000 F en 1993 dans les professions les plus masculines. Dans ces secteurs, les organisations professionnelles patronales

sont encore attentives à pouvoir disposer de jeunes qualifiés de niveau BEP.

En résumé, ces BEP scolarisent des jeunes souvent encore peu tentés par les études, dans des spécialités où les professionnels restent demandeurs de ce niveau de qualification. La majorité de ces élèves continue cependant vers le baccalauréat, mais beaucoup plus en baccalauréat professionnel qu'en baccalauréat technologique.

Groupe C : des BEP au fonctionnement ambivalent scolaire/professionnel

Avec ces quatre BEP, on se trouve d'une certaine manière dans le seul vrai cas de double finalité, avec des masses égales d'élèves se dirigeant vers les deux objectifs, scolaire ou professionnel. Moins de la moitié des élèves de terminale se trouvent en formation de niveau IV après le BEP. L'entrée sur le marché du travail est presque aussi fréquente que la poursuite d'études. Mais ce groupe est hétérogène, bien davantage que les précédents. En effet, sur la plupart des paramètres inclus dans le tableau, les variations sont fortes d'un BEP à l'autre. Avant de revenir sur ces éléments d'hétérogénéité, on peut tenter dans un premier temps de dégager le portrait du fonctionnement de ces BEP. Le recrutement scolaire est marqué par une proportion importante d'élèves venant des classes de troisième technologique, ainsi que des CAP et des autres types de classes : c'est le révélateur d'un niveau scolaire en moyenne plus bas que celui des autres BEP. Les taux de réussite au BEP s'en ressentent : ils sont franchement inférieurs à la moyenne d'ensemble des BEP. Pourtant, les candidats aux examens dans ces BEP sont plutôt fortement d'origine scolaire. Les flux de ces BEP sont parmi les plus faibles des principaux BEP, mais les variations de l'offre depuis quatre ans sont contrastées. Les taux de poursuite d'études des diplômés sont les plus bas des douze principaux BEP. La vocation professionnelle de ces BEP en ressort, mais peut-être moins comme une finalité que comme une contrainte majeure, moins comme un choix que comme une orientation subie. On peut d'ailleurs remarquer que l'insertion des sortants semble⁷ se heurter à des problèmes d'employabilité ou d'adéquation de spécialité.

⁷ La difficulté d'appréciation de la qualité de l'insertion, plusieurs fois analysée (Fourcade *et al.*, 1978 ; Ourtau, 1997), incite en effet à la prudence. L'exploitation approfondie des données de la même enquête (Kirsch, Werquin, 1995) montre la complexité de l'appréciation des liens pouvant exister entre spécialité de formation et spécialité de l'emploi occupé.

Ce portrait d'ensemble tracé, il faut noter que dans ce dernier groupe, deux BEP sont à considérer à part : le BEP bioservices et le BEP carrières sanitaires et sociales.

Le BEP bioservices est féminisé, peu attractif, avec des élèves de faible niveau scolaire. Il offre une articulation plutôt mal programmée (sur le plan des référentiels) avec les baccalauréats professionnels (Fourcade et Ourtau, 1994). Sans doute est-il le plus mal loti des principaux BEP, sa construction ne satisfaisant finalement aucune des deux finalités du diplôme.

Le BEP carrières sanitaires et sociales donne en revanche une toute autre image. Très attractif pour les jeunes filles (c'est le secteur de la santé ou les métiers proches des enfants qui sont visés), très fortement féminisé, il recrute nettement dans les classes de troisième générale et les classes de seconde des lycées (il offre une valeur de repli acceptable pour des échecs prématurés au lycée). Il présente donc globalement un bon niveau scolaire apparent, avec un taux de réussite élevé à l'examen, et enfin des effectifs qui se maintiennent depuis quatre ans. Le seul chiffre surprenant par rapport à cette série cohérente est celui de la poursuite d'études de la cohorte, qui n'atteint pas 50 % (même chose pour le taux de poursuite des diplômés). Sur le marché du travail, le taux de chômage des individus issus du BEP carrières sanitaires et sociales reste fort au bout de quatre ans, mais leur taux d'emploi dans la spécialité est très élevé, et leurs salaires sont les plus élevés des spécialités fortement féminisées. Les valeurs de ces paramètres ne permettent-elles pas de comprendre le grand attachement des élèves à cette spécialité ? Le paradoxe est que ce BEP scolarise en effet des élèves très motivées, mais les conduit à une relative impasse. Comment exprimer autrement le fait que la quasi-totalité des élèves qui veulent poursuivre leurs études doivent le faire dans la filière technologique, puisqu'il n'y a pas de baccalauréat professionnel à la suite de ce BEP, et que l'accès au baccalauréat technologique étant limité par le nombre de places, l'absence de baccalauréat professionnel n'est pas compensée dans l'offre globale de poursuites d'études pour ce BEP ? Tout semble indiquer que les élèves de ce BEP ont les capacités et la volonté de poursuivre des études (niveau scolaire et motivations), mais que rien n'est organisé institutionnellement, du fait des particularités des professions de la santé et du secteur social (absence de qualification de niveau IV, conditions d'emploi, etc.) pour que ce potentiel se réalise. Le schéma d'ensemble présenté est un instrument utile pour la réflexion, mais n'a pas de vertu de

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Comptabilité	Vente action marchande	Équipement technique énergie
Secrétariat	Hôtellerie	Maintenance automobile
Électronique	Maintenance industrielle	Bioservices
Électrotechnique	Productique mécanique	Carrières sanitaires et sociales

classification dans l'absolu. En particulier, et compte tenu des remarques faites sur les BEP du groupe C, une autre catégorisation peut être proposée.

En effet, on peut considérer qu'il n'existe que deux catégories de BEP et non plus trois : d'une part ceux qui n'ont plus qu'une finalité de poursuite d'études (bien qu'une part de plus en plus faible d'élèves se tournent en fait vers le marché du travail avec leur BEP), et d'autre part ceux qui sont en train de se tourner vers cette finalité dominante, mais en marquant certaines formes de résistance à ce mouvement, en raison d'une identité professionnelle profonde, à laquelle de nombreux acteurs de ces formations, des enseignants aux professionnels en passant par les familles et les élèves, et peut-être une partie des corps d'inspection et de l'administration centrale, tiennent encore, et qu'ils contribuent à faire fonctionner. On n'aurait plus alors que deux groupes A et B.

Dans le groupe A, on ajouterait deux BEP aux quatre déjà répertoriés. D'abord, le BEP carrières sanitaires et sociales, qui relève de la logique propédeutique, bien qu'il n'en ait pas tous les moyens. On peut penser en effet que les professions de la santé s'accommoderaient sans peine, quant aux exigences en termes de compétences, d'un niveau IV minimum (comme c'est le cas dans les professions bureautiques du secrétariat et de la comptabilité), mais on sait que les blocages à cette évolution dépendent largement des grilles de qualification de la Santé publique. Ensuite, le BEP vente action marchande pourrait aussi relever de ce groupe, les métiers de la vente affichant d'ores et déjà dans le tableau des valeurs des paramètres qui permettent de pouvoir le rapprocher des formations bureautiques.

On aurait finalement dans le groupe A des BEP très fortement tertiaires (les spécialités de la bureautique, de la vente, de la santé, et du génie électrique), des formations et des diplômes à caractère intersectoriel très marqué (sauf la santé).

Groupe A	Groupe B
Comptabilité	Hôtellerie
Secrétariat	Maintenance industrielle
Électronique	Productique mécanique
Électrotechnique	Maintenance automobile
Vente action marchande	Équipement technique énergie
Carrières sanitaires et sociales	Bioservices

Dans le groupe B, on intégrerait aux quatre BEP répertoriés moins la vente, passée en A, les trois BEP du génie climatique, de la maintenance automobile et des bioservices. Ces 6 BEP se caractérisent par une identité professionnelle/sectorielle bien circonscrite, les organisations professionnelles et les entreprises ayant encore une demande active au niveau V.

Mais dans l'état actuel des choses, il reste préférable de conserver une catégorie en trois groupes en maintenant à part dans un groupe C les deux BEP qui font quasiment figure de « canard boiteux » dans le système actuel, à savoir les BEP bioservices et carrières sanitaires et sociales.

On pourrait donc proposer une nouvelle catégorisation comportant les trois groupes suivants :

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Comptabilité	Hôtellerie	Bioservices
Secrétariat	Maintenance industrielle	Carrières sanitaires et sociales
Électronique	Productique mécanique	
Électrotechnique	Maintenance automobile	
Vente action marchande	Équipement technique énergie	

Les alternatives proposées ci-dessus pour le classement des BEP étudiés marquent la difficulté à déterminer la typologie la plus adéquate. Elles valident *a contrario* l'hypothèse d'une forte hétérogénéité dans le fonctionnement de ce diplôme selon les domaines de spécialité.

Les sources

Une partie des indicateurs retenus ont été construits à partir des informations disponibles produites par le ministère de l'Éducation nationale (la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) et la Direction des lycées et collèges (DLC)) ou le Céreq. Pour l'analyse du fonctionnement effectif de la double finalité, qui repose sur la réponse à une question précise, qui n'est simple qu'en apparence (après un BEP, combien d'élèves continuent de se former, et combien choisissent d'entrer sur le marché du travail ?), une enquête *ad hoc* a été réalisée avec l'accord de la DEP.

Elle a été effectuée auprès des élèves de terminale de 300 lycées professionnels publics ou privés, tirés au hasard par les services de la DEP du ministère de l'Éducation nationale. L'échantillon portait sur 7 450 élèves, soit 24,8 élèves par classe.

248 établissements ont retourné les questionnaires remplis, pour un total de 4 794 questionnaires exploitables, soit un taux de réponse des établissements de 82,6 %, et un taux de réponse des élèves de 64,3 %. L'enquête s'est déroulée dans les établissements du 13 janvier 1997 au 30 avril 1997.

La méthode consistait à interroger les élèves par l'intermédiaire des établissements qui les ont eus en formation l'année précédente, et qui ont conservé un certain nombre d'entre eux, pour redoublement ou poursuite d'études.

Le questionnaire a été administré par une personne de l'établissement, directement auprès des élèves restés dans l'établissement, et par téléphone pour les élèves l'ayant quitté soit pour poursuivre des études ailleurs, soit pour entrer sur le marché du travail.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour contacter les élèves ayant quitté l'établissement, notamment ceux qui étaient déjà sur le marché du travail, il a été nécessaire de redresser l'échantillon pour tenir compte de leur sous-représentation dans la population répondante.

* *
*

À la fin des années quatre-vingt-dix, on sort très peu vers le marché du travail après un BEP, et de moins en moins. Les jeunes continuent massivement de se former après le BEP, mais dans des conditions très différentes selon les spécialités et selon les élèves. Le mouvement en faveur de la poursuite d'études gagne donc globalement du terrain : sur la totalité du flux des principaux BEP, c'est presque 80 % des élèves qui continuent vers un baccalauréat.

La double finalité est une réalité pour l'ensemble des BEP, si on considère qu'aucun BEP n'est entièrement « propédeutique » ni entièrement « professionnel ». Mais elle l'est d'une manière spécifique à chaque BEP. Pour les douze plus importants (dont les diplômés représentent plus de 80 % de l'ensemble des diplômés BEP), il existe un dégradé de situations, depuis le BEP le plus « propédeutique », qui permet à plus de 90 % des diplômés de poursuivre leurs études vers un baccalauréat, jusqu'au plus « professionnel », pour lequel plus de 50 % des diplômés se dirigent vers la vie active. Si l'on étendait l'observation à tous

les BEP existants, on trouverait sans doute quelques BEP, à faibles flux, entièrement professionnalisés.

Dans ces conditions, le BEP est-il encore un diplôme professionnel à la fin des années quatre-vingt-dix ? En écartant ce qui revient à la construction des diplômes et à la configuration des référentiels, qui est un champ spécifique de questionnement que nous ne pouvons aborder dans ce travail, une première réponse est sans doute qu'il y a désormais des BEP plus « professionnels » que d'autres, professionnel prenant ici un sens particulier de type statistique : plus la part d'élèves qui se dirigent vers le marché du travail est élevée, plus le diplôme est professionnel. Globalement, cette part est minoritaire, et continue probablement à baisser.

Une deuxième réponse se rapporte à la question de savoir si, une fois sur le marché du travail, le titulaire d'un BEP « professionnel » accède facilement à l'emploi, et à un emploi dans le champ de la formation suivie, ce qui serait la consécration véritable de sa « professionnalité ». Selon cette perspective, et sans ignorer les difficultés d'appréciation de la qualité de l'insertion professionnelle, les données disponibles sur les emplois occupés confirment bien l'hypothèse d'une hétérogénéité forte, selon les spécialités, de la professionnalité des BEP.

Cet affaiblissement progressif de la professionnalité des BEP s'effectue dans un contexte de politique éducative qui a fait disparaître le CAP presque entièrement des lycées professionnels tout en favorisant leur progression numérique par la voie de l'apprentissage. Les rapports entre CAP et BEP n'ont cessé de se modifier au cours des trente dernières années, la coexistence de deux diplômes à finalité professionnelle pour un même niveau de formation et de qualification n'ayant pas cessé de poser des problèmes d'identité respective de l'un et de l'autre. En particulier, les élèves de BEP continuent, comme c'est le cas depuis les débuts et malgré l'abandon de la politique d'association des BEP aux CAP, et pour environ la moitié d'entre eux, à se présenter aussi au CAP. C'est bien au sein de l'ensemble de l'enseignement professionnel qu'il faudrait replacer l'histoire propre du BEP et l'évolution de sa double finalité, inscrite dans son fonctionnement dès les premières années de son existence, mais qui a pris une importance particulière depuis la création du baccalauréat professionnel et la directive nationale d'amener 80 % de la classe d'âge au niveau du baccalauréat.

La partie du présent travail consacrée à la recherche des « logiques » liant les différents aspects du « fonctionnement » des BEP et structurées par la double finalité, n'aboutit que partiellement. Si la plupart des BEP se rangent soit dans la logique scolaire à finalité de poursuite d'études soit dans la logique à finalité d'insertion rapide, certains ont des modes particuliers de fonctionnement, qu'il paraît difficile de caractériser, si ce n'est par un côté hybride entre les deux logiques. Que cette recherche ne débouche pas sur une typologie parfaitement stabilisée ne l'empêche pas d'atteindre son but principal en montrant que les BEP fonctionnent aujourd'hui de façons différentes, sous l'influence de réalités professionnelles et sociales de branches et de sous-marchés du travail qui ont leurs règles spécifiques.

Trois autres aspects liés à la double finalité méritent d'être évoqués, car ils viennent préciser les débouchés des BEP que tend à cacher la vision dualiste de la « double finalité ».

Le premier aspect est qu'il n'y a pas sur le plan des finalités un clivage entre BEP industriels et tertiaires, qui opposerait logique industrielle et logique tertiaire, mais plutôt une ligne de fracture au sein de ces deux ensembles, ou, plus qu'une fracture bien nette, un dégradé de situations. Les BEP industriels peuvent être propédeutiques ou professionnels, de même que les BEP tertiaires. Il est cependant nécessaire de

préciser que si l'on tient compte de l'importance des flux, les BEP tertiaires sont, considérés globalement, beaucoup plus « propédeutiques » que les BEP industriels. Il est probable qu'en dehors des quelques grands BEP industriels à caractère nettement « propédeutique » inclus dans cette étude, la plupart des autres BEP industriels (et il faudrait y mentionner à part les BEP du secteur bâtiment) à moyens ou petits flux ont un caractère professionnel très marqué.

Un second aspect est lié au fait que le BEP devenant la voie prioritaire pour accéder au baccalauréat professionnel, les référentiels ont été les uns après les autres réaménagés pour garantir une bonne articulation entre les deux diplômes. On oublie de ce fait trop souvent que le BEP débouche aussi sur le baccalauréat technologique, diplôme qui donne un meilleur potentiel de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur que le baccalauréat professionnel, censé ne préparer qu'à la vie active. L'étude présente rappelle même que pour certains BEP, la filière technologique est majoritaire dans les flux de poursuites d'études. Sans aller jusqu'à parler de triple finalité, on doit tenir compte du fait que la finalité de poursuite d'études conduit à deux filières porteuses d'avenirs éducatifs fortement différents. La poursuite vers un baccalauréat technologique apparaît non pas comme une finalité supplémentaire mais plutôt comme la possibilité offerte aux élèves de modifier un choix initial d'orientation après la troisième. On retrouve un trait permanent du système français d'enseignement professionnel, qui est de donner aux meilleurs élèves des filières professionnelles une nouvelle chance de réintégrer les filières scolaires plus valorisées. Le taux d'accès des élèves à la filière technologique après leur BEP est certainement l'un des indicateurs d'un classement hiérarchique des BEP par rapport à la valeur scolaire des élèves, alors que, désormais, le taux d'accès au baccalauréat professionnel ne mesure que la réalisation d'un objectif central du BEP.

Un dernier aspect vient s'intercaler entre les deux finalités principales, et concerne les poursuites de formation qui ne sont pas des poursuites d'études. L'enquête sur le devenir des BEP montre en effet que des élèves continuent à se former sans pour autant poursuivre des études vers le niveau IV, en utilisant toutes les ressources disponibles, que ce soit la spécialisation professionnelle au niveau V, par le moyen des formations et mentions complémentaires en milieu scolaire, ou par les formules de l'alternance sous contrat de travail. On peut voir dans ce phénomène

de poursuite de la formation après un BEP, sans poursuite d'études vers le niveau IV, un autre signe de la faiblesse de la valeur professionnelle intrinsèque de ce diplôme, qui ne permet pas une insertion facile sur le marché du travail. Avec deux finalités sans doute, mais quatre débouchés en fait (filière technologique, filière professionnelle, formations professionnelles complémentaires, et marché du travail), il est clair que le BEP se suffit de moins en moins à lui-même.

Une dernière question plus générale sur les finalités des diplômes professionnels mérite enfin d'être posée. Un même diplôme professionnel peut-il réellement et efficacement poursuivre deux objectifs d'égale importance : permettre une bonne insertion professionnelle directement, par lui-même, et autoriser une poursuite d'études couronnée de succès ? On pourrait admettre que tout semble affaire de proportion. Tant que le pourcentage de diplômés poursuivant des études est minoritaire, l'effet sélectif

joue à plein, et le diplôme apparaît pour ces élèves comme une « deuxième chance » de rattraper une voie d'études longues. Si, à l'inverse, la quasi-totalité des diplômés poursuivent, le sens et la valeur professionnelle spécifiques de ce diplôme s'affaiblissent, réduit qu'il est au simple rôle de gare d'aiguillage, de centre de tri, moment d'un processus de formation. Un diplôme professionnel de ce type se rapproche alors d'un diplôme général, tel le brevet des collèges (ex-brevet d'études du premier cycle), ou le baccalauréat. De tels diplômes n'existent plus sur le marché du travail en tant que tels, mais seulement pour leur valeur « par défaut » d'autre chose⁸. Serait-ce désormais le cas pour le BEP ? ■

⁸ On attribue ainsi un niveau de formation aux jeunes sortants sur le marché et qui n'ont pu acquérir un diplôme de fin de cycle selon le dernier diplôme général obtenu : niveau IV (bac), pour les échecs en premier cycle universitaire, niveau Vbis (brevet d'études du premier cycle ou brevet des collèges), pour les échecs en filières professionnelles.

Bibliographie

Agulhon C. (1997), « Relation formation-emploi, une quête sans fin », *Sociologie du travail*, n° 3.

Bolotte D., Jarousse J.-P., Solaux G. (1996), « L'orientation à l'issue du BEP », *Éducation et Formation*, n° 45.

Bouyx B. (1997), *L'enseignement technique et professionnel*, coll. « Systèmes éducatifs », La Documentation française, Paris.

Fourcade B. (1978), « La hiérarchie des spécialités de formation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 4.

Fourcade B. (1997), « Après le BEP : études ou marché du travail ? », Enquête LIRHE/DLC, mai, *CPC Info*, n° 25, p. 45-50, novembre.

Fourcade B., Hermen J.-L., de Ricaud Y., Vincens J. (1978), *Action programme DGRST, formation-emploi, Rapport de recherche*, Cejee-IEE, Toulouse.

Fourcade B. et Ourtau M. (1997), *La double finalité du BEP : une analyse statistique nationale de l'hétérogénéité du BEP*, rapport pour la DLC, décembre.

Fourcade B. et Ourtau M. (1994), *Analyse de la filière de formation Bioservices*, rapport pour le secrétariat des CPC, novembre, Cejee, Toulouse.

Jobert A. et Tallard M. (1995), « Diplômes et certification de branches dans les conventions collectives », *Formation Emploi*, n° 52.

Kirsch J.-L. et Werquin P. (1995), « Quelque part... une relation formation-emploi – Spécialité de formation et emploi occupé : le cas du BEP », *Formation Emploi*, n° 52.

Maillard F. (1994), « CAP-BEP, association ou concurrence ? Le cas des formations de la vente », *Formation Emploi*, n° 47.

Maillard F. (1997), « L'orientation des élèves dans une spécialité de BEP : vœux des élèves et spécialités de formation, une relation inégale », DLC, secrétariat des CPC, mai.

Mouy Ph. (1983), « La formation professionnelle initiale des ouvriers et l'évolution du travail industriel », *Formation Emploi*, n° 1.

Ourtau M. (1997), « L'entrée en activité des jeunes : que cherche-t-on à travers l'analyse de l'insertion ? », *Travail et développement*, n° 12, Tunis.

Pelpel P. et Troger V. (1993), *Histoire de l'enseignement technique*, Hachette Éducation, Paris.

Tanguy L. (1991), « Quelle formation pour les ouvriers et les employés en France ? », rapport au

secrétaire d'État à l'Enseignement technique, La Documentation française, Paris.

Tissot F. (1996), « Le BEP : histoire d'une innovation en formation », IRTD, Rouen, (publié dans *Séquences-Synthèse documentaire*, hors-série n° 1, Céreq, juin 1998).

Vinokur A. (1995), « Réflexions sur l'économie du diplôme », *Formation Emploi*, n° 52.

Résumé

Le BEP : un diplôme, deux finalités ?

par Bernard Fourcade et Maurice Ourtau

Depuis plus de dix ans, le BEP s'est vu confier une « double finalité » : conduire au baccalauréat (professionnel), et/ou préparer à l'entrée directe sur le marché du travail. Pour de nombreux responsables, depuis les inspecteurs généraux jusqu'aux proviseurs de lycées professionnels, semblait s'imposer l'idée que le BEP était devenu fondamentalement un diplôme de nature « propédeutique », simple étape dans l'accès au baccalauréat professionnel. La Direction des lycées et tout spécialement le secrétariat général des Commissions professionnelles consultatives se sont cependant inquiétés de savoir si tous les BEP, dans les divers domaines de spécialités, avaient réagi de la même manière à l'instauration de la double finalité.

Cet article présente les résultats d'une étude sur l'hétérogénéité des divers BEP relativement à la double finalité. Pour les douze plus importants BEP (dont les diplômés représentent plus de 80 % de l'ensemble des diplômés BEP), il existe un dégradé de situations, depuis le BEP le plus « propédeutique », qui permet à plus de 90 % des diplômés de poursuivre leurs études vers un baccalauréat, jusqu'au plus « professionnel », pour lequel plus de 50 % des diplômés se dirigent vers la vie active.

L'ambition était bien la construction de typologies, constituées en fonction de plusieurs angles de vue, afin de dégager des « modèles » de fonctionnement des BEP intégrant les aspects scolaires et les rapports au système productif. Si cette recherche ne débouche pas sur une typologie parfaitement stabilisée, elle montre cependant que les BEP fonctionnent aujourd'hui de façons différentes, sous l'influence de réalités professionnelles et sociales de branches et de sous-marchés du travail qui ont leurs règles spécifiques.

